



# EDF, ACTEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Face à la Hausse des prix de l'énergie, le gouvernement va attribuer trois aides exceptionnelles pour aider les clients à payer leur facture d'énergie.

## Cheque Energie exceptionnel

12 millions de bénéficiaires aux revenus les plus modestes

Bénéficiaires du chèque énergie 2022 (RFR/UC < 10 800 €) : **200 €**

Nouveaux bénéficiaires (10 800 € ≤ RFR/UC < 17 400 €) : **100 €**

Les Chèques Energie » seront envoyés aux bénéficiaires entre le 12 décembre 2022 et le 3 février 2023

## Un Chèque exceptionnel opération Fioul

1,6 million de bénéficiaires aux revenus les plus modestes

Bénéficiaires du chèque énergie 2022 (RFR/UC < 10 800 €) : **200 €**

Nouveaux bénéficiaires (10 800 € ≤ RFR/UC < 20 000 €) : **100 €**

Pour 170 000 clients ayant utilisé leur dernier chèque énergie pour payer du fioul, les Chèques Energie » ont été envoyés la semaine du 14 au 18 novembre 2022.

Pour les autres bénéficiaires (1,4 million), ils devront faire une demande sur le portail <https://chequefioul.asp-public.fr>

## Chèque exceptionnel bois

Ce chèque vient d'être décidé (il sera envoyé en 2023), les modalités sont en cours de création par la DGEC

Tous ces chèques sont **cumulables**, et seront **utilisables** pour toutes les énergies.

les bénéficiaires pourront utiliser l'ensemble de ces chèques à EDF, même fioul ou bois, pour régler leurs factures d'électricité ou de gaz.